COMMISSION SPORTIVE
PROCES-VERBAL N° 4

Réunion du Mercredi 17 Septembre 2025 à 14 heures

Présents : BONNET Philippe, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TERCIER Pierre, TORTAY Michel

Excusés : CECROPS Géraldine, DELCROIX Laurent

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 10 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

****

2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 17 septembre 2025

****

3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

****

4 - CHAMPIONNATS JEUNES U18 D1 /U17 D1 /U15 ELITE/U12/U13 ELITE :

Suite à la parution des calendriers « jeunes » le vendredi 5 septembre 2025, la Commission sportive constate des changements effectués dans les calendriers après cette date suite à des retraits/ajouts d'équipe.

Compétition	Niveau	Poule	Equipe	Ajout/Retrait
U11	Niveau 2	A	PAYS LANGEAISIEN 1	Retrait
U11	Niveau 2	E	MONTS AS 1	Retrait
U11	Niveau 3	D	PARCAY MESLAY AFC	Retrait
U11	Niveau 3	D	MONTS 2	Ajout
U11	Niveau 4	C	ST CYR/L. EB	Retrait
U11	Niveau 4	C	PAYS LANGEAISIEN 2	Ajout
U12	Départemental	C	ST CYR/L. EB	Retrait
U13	Masse Niveau 2	F	ST CYR/L. EB	Retrait
U13	Masse Niveau 1	A	VALLEE DU LYS	Retrait
U13	Masse Niveau 2	C	VALLEE DU LYS	Ajout
U15	Masse Niveau 2	A	VEIGNE CST	Ajout
U15	Masse Niveau 2	C	DESCARTES SG	Ajout
U15	Masse Niveau 1	C	DESCARTES SG	Retrait
U15 à 8			AMBOISE AC	Ajout
U15 à 8			BOUCHARDAIS AF	Ajout
U15 à 8	Ajout équipes U18F		CHANGEMENT DU CALENDRIER	
U17	Départ. 2	A	MONTLOUIS/L. FC	Retrait
U17	Départ. 2	B	MONTLOUIS/L. FC	Ajout
U17	Départ. 2	B	ST PIERRE DES C.	Retrait
U18	Départ. 2	B	ST PIERRE DES C.	Ajout

De ce fait, la Commission sportive veut soumettre à l'étude d'infliger des droits de modification de changement de calendrier après parution sur le site aux clubs d'un montant de 20 €. afin d'essayer de limiter les changements moins de 8 jours avant la 1ère rencontre de championnat.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :
- **dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition….

****

5 - CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

Après sondage effectué auprès des clubs, il apparait que toutes les équipes sont maintenues en Départemental 4.
De ce fait, la Commission sportive décide de porter à 11 équipes + 1 exempt la Poule C de ce championnat ; ajout de l'équipe d'**AVOINE O. CHINON CINAIS 4**.
Un nouveau calendrier est diffusé dans les clubs concernés.

La décision ci-dessus est susceptible de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :
- **dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition….

****

6 – COUPE SENIORS 37 GROUPAMA :

Groupama
Toujours là pour moi

La Commission effectue le tirage au sort du 1er tour de la Coupe Seniors 37 Groupama.

Les rencontres sont fixées le **week-end du 27 et 28 septembre 2025**.

Répartition des équipes engagées :

- Régional 1 : 5 équipes
- Régional 2 : 3 équipes
- Régional 3 : 6 équipes
- Départemental 1 : 8 équipes
- Départemental 2 : 21 équipes
- Départemental 3 : 27 équipes
- Départemental 4 : 5 équipes

  Total : 75 équipes

Nombre d'équipes de l'Indre et Loire qualifiées dans le prochain tour des Coupes nationale et régionale :

- Coupe Centre-Val de Loire : 34 équipes
- Coupe de France Crédit Agricole : 13 équipes

****

7 – COURRIELS DIVERS :

Club : SAINT AVERTIN SP. – Courriel en date du 10 septembre 2025

La Commission prend note du courriel du club.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :
- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 16 heures.
Prochaine réunion : mercredi 24 septembre 2025 à 14 heures

Régis MEUNIER

Secrétaire de séance